

LE BRUIT A BORD DES NAVIRES DE PECHE

SOMMAIRE

ENJEUX EN MATIERE DE PREVENTION

ETAT DES LIEUX : ENSEIGNEMENTS DE
L'ETUDE « ERGOSPACE »

EVOLUTION REGLEMENTAIRE

EXEMPLE DANOIS

ACTIONS ENGAGEES

Le bruit à bord des navires de pêche, un enjeu en matière de prévention des risques professionnels pour 2 raisons.

Un facteur aggravant qui peut intervenir dans la réalisation d'un ATM :

- couverture des signaux d'alerte,
- perturbation du sommeil et augmentation de la fatigue.

N.B. : pas de chiffres pour étayer cette hypothèse. Paraît cependant plus que plausible.

Un facteur à l'origine de surdités professionnelles.

Tableau n°1 : reconnaissance surdités professionnelles
(tableau n°42)

	2001	2002	2003	2004	2005
Accords	4	16	13	21	25
Proportion du tout	4%	9%	6%	9%	11%
Evolution n / n-1	-	300%	-19%	62%	19%

Source : Service du contrôle médical. ENIM.

Enseignements de l'étude « ErgoSpace » : analyser le lien espace de travail à bord / risques professionnels.

Chiffres issus des comptes-rendus rédigés par les techniciens IMP suite à des embarquements réalisés entre 1996 et 2005.

Chalutiers en pêche. Compartiment machine, pont de pêche, passerelle, poste équipage. 16 à 21 items.

Comparaison aux limites préconisées par le LSCTPM suite à étude bruit 1989.

ETAT DES LIEUX - 2

Tableau n°2 : niveaux sonores moyens par espace de travail ou de vie [dB(A)]

	Niveau sonore	Limite préconisée	Différence
Compartiment machine	105	105	0
Pont de pêche	84	75	+ 9
Passerelle	76	70	+ 6
Poste équipage	76	65	+ 11

Des niveaux sonores moyens très supérieurs aux limites préconisées...

Tableau n°3 : niveaux sonores dans le poste équipage par taille des navires [dB(A)]

	< 12 m	12 - 16 m	16 - 25 m	≥ 25 m	NOMBRE	MOYENNE
	82	79+82	72+75+87 +75+79 +79+75 +79	75+65+61 +61+70 +58	17	76
NOMBRE	1	2	8	6		
MOYENNE	82	81	79	67		

Limite préconisée dans le poste équipage = 65 dB(A).

Tableau n°4 : niveaux sonores sur le pont de pêche par âge des navires [dB(A)]

	≤ 10 ans	11 à 20 ans	21 à 30 ans	> 30 ans	NOMBRE	MOYENNE
	81+83+85 +85+81	84+83+80 +85+88 +86	84+86+85 +81+87 +88	84+86+72 +83	17	84
NOMBRE	5	6	6	4		
MOYENNE	83	85	85	83		

Limite préconisée sur le pont de pêche = 75 dB(A).

Ne signifie pas que la situation ne s'est pas améliorée en 30 ans.

Par contre, signifie que sur les 10 dernières années, la construction d'un bateau neuf ne donnait aucune garantie qu'il allait être peu bruyant...

... ou pire, qu'il allait être moins bruyant qu'un navire plus ancien, ce qui est évidemment dommage.

REGLEMENTATION - I

Globalement, des niveaux sonores trop élevés à bord des navires de pêche récents ou plus âgés quelle que soit leur taille.

Situation en partie liée au manque d'incitation d'ordre réglementaire dans le domaine des pêches.

Jusqu'à une époque récente, les deux seuls textes existants étaient...

La réglementation concernant la sécurité des navires. Article 214-2-18 :

« Toutes les mesures techniques appropriées doivent être prises afin que le niveau sonore sur les lieux de travail soit réduit autant que possible, compte tenu de la taille des navires ».

... obligation assez floue.

La résolution OMI A468 (XII) – 1981.

Fixe des seuils très précis par espace de travail ou de vie
mais...

... ne concerne que les navires > 1600 Tx,

... exclut spécifiquement les navires de pêche de son champ
d'application.

Situation de vide réglementaire qui a changé depuis la nouvelle directive bruit 2003/10/CE du 06 février 2003.

Mentionne explicitement le « *personnel embarqué sur les navires de mer* ».

Ses dispositions, transcrites dans le droit français par décret 2006-1044 du 23 août 2006, sont applicables à la pêche...

... à partir du 14 février 2011... c'est à dire dans 3 ans et demi.

Tableau n°6 : seuils de bruit applicables
à la pêche en 2011

	Niveau d'exposition quotidien Leq(8h) en dB(A)	Pression acoustique de crête en dB(C)
Valeur limite d'exposition	87	140
Valeurs d'exposition supérieures déclenchant l'action	85	137
Valeurs d'exposition inférieures déclenchant l'action	80	135

Si l'une ou l'autre des valeurs d'exposition supérieures déclenchant l'action est dépassée alors « *l'armateur établit et met en oeuvre un programme de mesures techniques ou organisationnelles visant à réduire en dessous du seuil l'exposition au bruit et les risques qui en résultent* ».

N.B. : Niveaux d'exposition quotidiens donnés pour 8 h.
Conversions nécessaires pour durées des marées supérieures :

- $Leq(12h) = 83 \text{ dB(A)}$,
- $Leq(16h) = 82 \text{ dB(A)}$,
- $Leq(24h) = 80 \text{ dB(A)}$.

Si on applique les valeurs moyennes mesurées à bord des navires, on obtient (à très grands traits) :

- 4 h 00 quart passerelle à 76 dB(A),
- 9 h 00 poste équipage + carré à 76 dB(A),
- 11 h 00 sur le pont à 84 dB(A)...

... $Leq(24h) = 81,4 \text{ dB(A)} >$ valeur d'exposition supérieure déclenchant l'action.

N.B. : seuils d'exposition calculés pour gérer le risque de surdité professionnelle. A la pêche, des éléments de confort doivent en plus être pris en considération.

EN RESUME...

Une période de transition importante avec :

D'un côté

Des niveaux de bruit trop élevés à bord des navires de pêche récents ou plus âgés quelle que soit leur taille

De l'autre

Des conséquences sur la santé et la sécurité au travail

Une évolution réglementaire à venir (vite) dont il faudra respecter les exigences

Que faire ?

EXEMPLE DANOIS - I

Avril 2002 : entrée en vigueur d'une loi « nationale » qui impose aux navires de pêche les niveaux de bruit recommandés par la résolution OMI A468 (XII).

Application assez stricte aux navires neufs ou transformés : seuils doivent être atteints pour obtenir son permis de navigation.

Des résultats impressionnants...

EXEMPLE DANOIS - 2

Tableau n°7 : comparatif des niveaux sonores mesurés en route à bord de chalutiers danois et français [dB(A)]

	Crevettier danois acier ; 17,19 m ; 2002	Recommandation OMI A468 (XII)	Langoustinier français acier ; 14,75 m ; 2005	Différence
Compartiment machine	109,3 à 109,9	110	102 à 107	- 3 à - 8
Pont de pêche	75	85	80	+ 5
Passerelle	66,4	65	71	+ 5
Poste équipage	63,5	60	78 à 80	+ 15 à + 17

Des écarts qui permettent de mesurer le chemin à parcourir et qui peut être parcouru.

Deux types d'actions développés par l'IMP.

Une action adressée aux constructions neuves : le programme « Sécurité intégrée à la conception et à la construction des navires de pêche » ; depuis 1999.

Action la plus efficace en matière de prévention des risques professionnels en général et de réduction des niveaux de bruit à bord en particulier.

Action la moins chère. Surcoût faible à la construction d'après nos homologues danois.

Un bilan en demie teinte par rapport à la problématique bruit :

- peu de collaborations avec les armateurs,
- des collaborations surtout axées manoeuvres des engins de pêche et traitement des captures... peu ou pas orientées sur le bruit,
- un arrière goût d'anachronisme aujourd'hui,
- ne concerne pas les navires existants alors que les exigences 2011 seront applicables à tous les navires.

A propos des navires existants, grâce à la convention signée avec la Région Bretagne, action récemment engagée avec un armateur.

Projet initié à la demande de l'armateur.

Objectif = déterminer et mettre en place des solutions de nature à réduire le bruit à bord, en particulier dans le poste équipage de façon à offrir à l'équipage de meilleures conditions de repos.

Partenariat avec le service « acoustique et vibration » des ex-chantiers de l'Atlantique.

Pas de résultats concrets pour le moment. Stade du diagnostic. Mesures effectuées à bord. Réunion de restitution au début du mois prochain.

Deux étapes à suivre :

- recherche, définition et choix de solutions en fonction de leurs rapports qualité / prix ; rédaction d'un cahier des charges,
- choix des sous-traitants et réalisation des travaux ; mesure des résultats atteints.

Outre l'amélioration de la situation à bord d'un navire existant, l'intérêt de cette collaboration, si elle est couronnée de succès, réside principalement dans son caractère exemplaire pour toutes les flottilles analogues...

... sachant que dans beaucoup de cas, la question du coût des travaux et des subventions disponibles se posera probablement.